

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 177
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

l'usine salle location 2020 : autorisation de signer une convention de location de salle entre la ville de Saint Etienne et le lycée Honoré d'Urfé pour la location de la salle de spectacle de "l'usine" à Saint Etienne dans le cadre de représentations théâtrales par des élèves du lycée Honoré d'Urfé pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 14/02/2020 18:08:30

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 178
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA forum associations : autorisation de signer une convention de partenariat entre le GRETA de la Loire et le Lycée Professionnel Haut Forez à Verrières en Forez(42) pour assurer le fonctionnement du forum des associations de la voie professionnelle post 3ème bassin Loire centre à Montbrison (2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 14/02/2020 18:08:32

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 179
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA EPNAK: autorisation de signer une convention de partenariat entre le GRETA de la Loire et l'EPNAK (Etablissement Public National Antoine Koenigswarter) pour assurer la mise en oeuvre d'une offre de formation professionnelle continue dans la cadre de la prise en compte des personnes rencontrant des situations handicapantes et la lutte contre les discriminations pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 14/02/2020 18:08:35

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 180-1
Annule et remplace l'acte n° 180 - 2019-2020
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Merieux analyses cuisine : autorisation de signer un contrat de prestations de services entre Merieux Nutrisciences et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'analyses bactériologiques au restaurant scolaire du lycée Honoré d'Urfé.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 21/02/2020 06:14:34

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LHU 2020 : répartition des crédits globalisés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 181
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LHU crédits globalisés 2020 : adoption de la répartition des crédits globalisés du lycée Honoré d'Urfé pour un montant total de 6214,93 € concernant les fonds sociaux et de 4253,83€ pour les crédits pédagogiques .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 14/02/2020 18:08:40

Co document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 182
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le cochon voyageur : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre l'association "le cochon voyageur" et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un vernissage performance pour une exposition au CDI du lycée Honoré d'Urfé pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 14/02/2020 18:08:43

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 183
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Compost'ond 2020: autorisation de signer une convention entre Compost'ond et le lycée Honoré d'Urfé pour le tri et la valorisation des déchets pour le site Honoré d'Urfé .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 14/02/2020 18:08:45

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 184
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Etoile de montaud internat : autorisation de signer une convention d'occupation de l'internat du lycée Honoré d'Urfé avec l'association l'étoile de montaud et le lycée Honoré d'Urfé pour l'accueil de sportifs dans le cadre du championnat national FSCF de tennis de table du 29 mai 2020 au 01 juin 2020 .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 14/02/2020 18:08:48

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 185-1
Annule et remplace l'acte n° 185 - 2019-2020
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

GRETA DUMAS Nathalie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et DUMAS Nathalie , formatrice pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 21/02/2020 06:14:45

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 186
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA DABM avenant: autorisation de signer un avenant à une convention de fonctionnement entre le GRETA de la Loire et le GIPAL FORMATION pour assurer le fonctionnement du DABM (Dispositif Académique Bilan Mobilité) pour fixer en son article 5 la durée de cette convention du 01/01/2019 au 31/08/2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 14/02/2020 18:08:53

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 187

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 27/01/2020

Réuni le : 13/02/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA test TOIC : autorisation de signer un contrat de partenariat entre le GRETA de la Loire et ETS GLOBAL pour assurer les conditions de passation des tests TOIC pour 2020-2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 7

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 14/02/2020 18:08:55

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 188
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA lot 11 : autorisation de signer une convention de partenariat entre le GRETA de la Loire co traitant et le GRETA Rhône Mandataire et le GRETA Lyon métropole co traitant pour assurer la formation en faveur des personnes sous main de justice - Conseil Régional AURA - Lot 11 gestion administration 2018-2020 - 3 sessions de formation par année de marché Période du 1er janvier 2020 au 31/12/2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EFLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 14/02/2020 18:08:58

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 189
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA lot 13 : autorisation de signer une convention de groupement solidaire entre le GRETA de la Loire et le GRETA du Rhône , le GRETA Lyon métropole , le FCMB et l'AFPA (mandataire) pour la mise en place du marché AFC 2019-2022 Lot 13 BATIMENT GROS ŒUVRE ŒUVRE, EQUIPEMENT FINITIONS 43-42-69.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 14/02/2020 18:09:00

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 190
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA lot 63 : autorisation de signer une convention de groupement solidaire entre le GRETA de la Loire et ADYFOR (Mandataire) , l'AFPA Accès à l'emploi Loire, l'AFPA Accès à l'emploi Haute-Loire , le GRETA du VELAY, le GRETA du VAL D'ALLIER et le CFPPA, pour la mise en place du marché AFC 2019-2022 Lot 63 EDUCATION A LA PERSONNE 43-42.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 14/02/2020 18:09:02

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 191
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA lot 6 : autorisation de signer une convention de groupement solidaire entre le GRETA de la Loire , le GRETA du Velay et l'AFPA (mandataire) pour la mise en place du marché AFC 2019-2022 Lot 06 ELECTRICITE ELECTRONIQUE ELECTROTECHNIQUE 43-42.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 14/02/2020 18:09:11

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 192
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA lot 88: autorisation de signer une convention de groupement solidaire entre le GRETA de la Loire , le GIP FORMATION CONTINUE INSERTION PROFESSIONNELLE (GIP FCIP) Auvergne (Mandataire) pour la mise en place du marché AFC 2019-2022 lot 88 ANGLAIS 43-42.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 14/02/2020 18:09:14

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : GRETA: changement quotité service

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 193
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA : BOIS -France Céline, formatrice au GRETA de la Loire (en contrat CDI à 80%) augmentation de quotité à 100% à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/01/2020 (INM 431).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 14/02/2020 18:09:17

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 194
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BOUAZIZ Dahmanne 2020 : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre BOUAZIZ Dahmanne et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre de l'option facultative cinéma pour l'année scolaire 2019-2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 14/02/2020 18:09:20

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : GRETA / délégations de signatures

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 195
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Validation de l'organisation administrative , du processus , de la liste des documents concernés ainsi que de la liste des signataires mandatés pour les délégations de signatures pour le GRETA de la Loire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 14/02/2020 18:09:23

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 201
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2020
Numéro de la DBM : 7
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

LHU DBM 7 : affectation des crédits globalisés BOP 141 d'un montant de 4253,83€, BOP 230 d'un montant de 6214,93€ et affectation des dons de la coopérative du lycée Honoré d'Urfé d'un montant de 1460€.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 19/02/2020 07:13:29

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 203
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 13/02/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

don 2 coopérative 2020 : acceptation par le lycée Honoré d'Urfé d'un don de la coopérative du lycée Honoré d'Urfé d'un montant de 300 € pour le financement d'un voyage en Italie et d'un montant de 500€ pour le financement d'actions de l'option théâtre .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 12/03/2020 08:58:55